



Brochure Tarifaire Oney+

Ce document vous indique les conditions et tarifs des produits et services Oney+ en vigueur au 17/05/2021.

Il concerne uniquement l'offre digitale Oney+ proposée par Oney Bank sur son application mobile Oney+.

La brochure tarifaire en vigueur est disponible à tout moment sur l'application mobile Oney+ ou sur simple demande auprès du Service Clients Oney+.

Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1-A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que

l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

Oney+ constitue une offre exclusivement électronique disponible via l'application mobile Oney+;
La présente brochure tarifaire est donc disponible uniquement sur l'application mobile Oney+ (ou au format papier pour tout client en faisant la demande auprès du service clients Oney+).

Cette brochure tarifaire est destinée à vous informer sur les tarifs applicables aux produits et services de Oney+ proposés par Oney Bank.

Sommaire

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	4
Ouverture, clôture	4
Relevés de compte	4
Tenue de compte	4
Banque à distance	5
Frais d'utilisation des services de banque à distance	5
Vos moyens et opérations de paiement	6
Cartes	6
Virements SEPA	7
Prélèvements SEPA	7
Offres groupées de services	9
Les offres Oney+ Original et Oney+ First	9
Irrégularités et incidents	10
Opérations particulières	10
Incidents liés aux cartes	10
Crédits	11
Crédit paiement fractionné	11
Résoudre un litige	12

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, clôture

- Ouverture /Clôture d'un compte de paiement..... Gratuit
- Service d'aide à la mobilité bancaire Gratuit

Relevés de compte

Périodicité mensuelle	Gratuit
Rédition de relevés de compte envoyés par courrier	5,33 €
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit

Tenue de compte

Tenue de compte de paiement ⁽¹⁾	1,50€/mois Soit 18,00€/an
--------------------------------------------	------------------------------

Détenteur d'une carte de paiement Oney+

Gratuit

Frais de tenue de compte de paiement inactif Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier	30€ /an Dans la limite du solde créditeur du compte
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------

(1) La cotisation est facturée mensuellement à terme échu.

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc)

Frais d'utilisation des services de banque à distance

Vous gérez votre compte et effectuez vos opérations depuis votre espace sécurisé disponible dans votre application mobile Oney+	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
Appel au service clients Oney+	Appel non surtaxé 09 69 322 312 Du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf jours fériés (coût d'un appel local).
Service de connexion aux comptes Service de connexion aux comptes : service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes bancaires détenus dans d'autres banques.	Gratuit

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation mensuelle à terme échu, hors offres groupées de services

Définition

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client.

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Cotisations cartes

Cartes Oney+ (tarif mensuel)	Visa Premier	Visa Classic
Fourniture d'une carte de débit Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique	4,90€	2,00 €

Paiements par carte

La carte est émise par la banque, les tarifs présentés sont ceux appliqués par Oney, hors taux de change et frais d'établissements tiers

Paiements par carte en euros	Gratuit
Paiements par carte en devises	Gratuit

Retraits d'espèces

Retraits d'espèces en euros (dans la zone euros) Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB)	1 €
Retraits d'espèces en devises Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB)	2 €

Les autres services cartes

Services liés à la carte bancaire

Refabrication de carte avant échéance	8 €
Refabrication de carte avant échéance avec envoi express	20 €

Virements SEPA

Réception d'un virement SEPA Occasionnel ou permanent	Gratuit
Émission d'un virement SEPA vers un compte Oney+ Virement occasionnel	Gratuit
Émission d'un virement SEPA vers un autre établissement bancaire Virement occasionnel	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	22 €

Prélèvements SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Frais de révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements	Gratuit
Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit

Virements et prélèvements SEPA

Virements et prélèvements SEPA en euros et dans l'espace SEPA. L'espace SEPA comprend les pays de l'Union Européenne, dont la France (incluant la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Saint-Barthélemy), ainsi que l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, le Royaume-Uni, Saint-Marin, Jersey, Guernesey et l'île de Man, l'Etat de la Cité du Vatican et la Principauté d'Andorre

ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National Emetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Offres groupées de services

Les offres Oney+ Original et Oney+ First

Cotisation mensuelle à terme échu

Ces offres sont composées des services suivants:

OFFRES Oney+	Oney+ Original	Oney+ First
Carte de débit Carte de paiement internationale à débit immédiat et à contrôle de solde quasi-systématique	Visa Classic	Visa Premier

Autres services inclus dans l'offre

	Oney+ Original	Oney+ First
Tenue de compte	Oui	Oui
Retraits d'espèces en euros aux distributeurs automatiques situés en zone euro (sous réserve du solde disponible)	3	5
Protection des achats sur internet En cas de commande non livrée ou non conforme des biens achetés par carte (1)	Oui	Oui
Protection des moyens de paiement Assurance perte ou vol des moyens de paiement (1)	Non	Oui
Protection Smartphone En cas de dommage accidentel causé à votre smartphone ou tablette (1)	Non	Oui
Cotisation à l'offre groupée de services	2.50€ /mois	5.90€ /mois

(1) Les garanties d'assurance liées aux offres Oney+ Original et Oney+ First résultent respectivement des Contrats d'assurance collective de dommage à adhésion facultative "Assurance Oney+ Original" n°FRMP02 et "Assurance Oney+ First" n°FRMP03, souscrits par Oney Bank auprès de Oney Insurance (PCC) Limited, filiale de Oney Bank. Les garanties, conditions, limites et exclusions applicables sont détaillées dans la notice d'information desdits contrats disponible sur votre application mobile Oney+.

Oney Insurance (PCC) Limited est une société de droit maltais au capital de 5 600 000 € - 171, Old Bakery Street, Valletta, VLT 1455, Malta, immatriculée sur le registre des sociétés sous le numéro C53202, exerçant en France en libre prestation de services. Il s'agit d'une société à compartiments multiples autorisées par la Malta Financial Services Authority à exercer des activités d'assurance non-vie.

Irrégularités et incidents

Opérations particulières

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	5,18 €
Frais d'enquête simple sur changement d'adresse non signalé	15 € Le courrier
Frais d'enquête complexe sur coordonnées erronées	65 € Le courrier

Incidents liés aux cartes

Frais d'opposition/blocage de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par Oney pour usage abusif	Gratuit
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Crédits

Crédit Paiement Fractionné⁽¹⁾

Pour un crédit remboursable en 3 fois	1,45% du montant de l'opération Plafonnés à 15 €
Pour un crédit remboursable en 4 fois	2,2% du montant de l'opération, Plafonnés à 30 €

(1) Le Paiement Fractionné est une offre de crédit remboursable en 3 ou 4 échéances, valable pour toute opération de paiement réalisée avec une carte de paiement Oney+, sous réserve de votre éligibilité à ce service.

Résoudre un litige

En cas de d'insatisfaction ou de mécontentement, faites-nous en part selon les modalités suivantes :

Dans un premier temps :

Formuler votre réclamation auprès du service client Oney+ :

- Via le formulaire de contact accessible depuis votre Espace sécurisé ;
- Par courrier électronique, à l'adresse serviceclient-oneyplus@oney.fr ;
- Par téléphone, au 09 69 322 312 (coût d'un appel local), du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00, sauf jour férié.

En cas de difficultés persistantes :

Vous pouvez saisir le Service Réclamation Oney+ :

- Via le formulaire de contact accessible depuis votre Espace sécurisé en sélectionnant le motif "Réclamation" ;
- Par téléphone, au 09 69 36 89 62 (coût d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, sauf jour férié.

Nous vous répondrons sous dix jours ouvrables. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous vous communiquerons le nouveau délai qui, sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Dans le cas particulier d'une réclamation liée à un service de paiement, une réponse vous sera apportée dans les quinze jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours suivant votre réclamation.

En dernier recours amiable :

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans les délais ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de l'Association des Sociétés Financières, dans les modalités définies dans la charte de médiation consultable à l'adresse suivante : <http://lemediateur.asffrance.com>.

La saisine du Médiateur doit être effectuée par courrier simple, en langue française, à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de l'ASF, ASF, 24, avenue de la Grande Armée 75854 PARIS ou sur le site internet du Médiateur.

Le Médiateur ne peut être saisi que pour les litiges relatifs aux services fournis et à l'exécution de contrats conclus en matière d'opérations de banque, de crédit, de services de paiement, ainsi qu'à la commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par Oney.

Dans le cas particulier d'un mécontentement lié à la gestion d'un contrat d'assurance distribué par Oney (et non pas à sa commercialisation) :

Faites part de votre mécontentement auprès du gestionnaire de votre contrat d'assurance désigné dans la notice d'information du contrat d'assurance concerné, selon les modalités qui y sont décrites.

En cas de difficultés persistantes, en dernier recours amiable, vous pourrez saisir le Médiateur de l'Assurance :

- Sur son site internet : <https://www.mediation-assurance.org>
- Par courrier : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09,

Vous pouvez également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) pour tout litige résultant d'un contrat de vente ou de service en ligne, à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers.odr>.